

Emploi administratif dans la fonction publique

Par saubin_old, le 28/10/2007 à 20:11

je travaille actuellement comme auxiliaire vacataire non titulaire dans une commune,a 17,5 heures par semaine. Je complete se travail par quelques heures au ADMR (association d aide en milieu rurale)

Ma commune me propose de passer a 22heures par semaine ,je voudrais donc savoir si je pourrais toujours continuer a completer mon temps de travail avec I ADMR,sachant que je ne suis pas titulaire?

MERCI d avance de votre reponse.